

ANNEXES

Clause de Non-Participation du Conjoint et Provenance des Fonds

Non-Participation du Conjoint

Le soussigné, Anaïs SAENGER, épouse MAILLARY agissant en qualité de fondateur unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) dénommée A.M INSTITUT déclare expressément que son conjoint, Julien MAILLARY n'est pas associé à la présente société et ne participe en aucune manière à sa gestion ou à son capital.

Provenance des Fonds

Le soussigné atteste que les fonds utilisés pour la souscription du capital social de la SASU proviennent exclusivement de ses biens propres et/ou de ses deniers personnels. Ces fonds ne sont pas issus de la communauté de biens existant entre le soussigné et son conjoint, conformément aux dispositions de l'article 1402 du Code civil.

En conséquence, le soussigné déclare que la présente souscription n'engage que son patrimoine personnel et ne saurait en aucun cas être considérée comme un apport de la communauté.

Consentement du Conjoint

Le soussigné certifie que son conjoint a été informé de la présente déclaration et qu'il consent expressément à ce que les fonds utilisés pour la création de la SASU soient considérés comme des biens propres du soussigné. Le consentement du conjoint est annexé au présent acte sous forme d'une déclaration écrite et signée.

Signature

Anaïs SAENGER, épouse MAILLARY
« Lu et approuvée »

Lu et approuvé



Julien MAILLARY
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé

